

Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire, Etaient présents : M. EHRHART Yves et Mme SPIELMANN France, Adjoints au Maire, Mme ROTH Silke, M. HERRMANN Luc, Conseiller Municipal Délégué, Mmes BOYER Alexandra, TSCHUDY Isabelle est venue au point Déclaration d'Intention d'Aliéner, M. FRITSCH Hubert, Mme WIOLAND Céline, MM. DESCHAMPS Joël, HOEFLER Thierry et BETSCH Pascal.

Absentes excusées : Mme GLORIES Débora a donné procuration à Mme LOTZ Suzanne, Mme DE ALMEIDA PIRES Sandra.

**21. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désigner, en début de séance, parmi ses membres, un secrétaire de séance.

Celui-ci assiste le Maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins le cas échéant. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-15 et L.2541-06 ;

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

DESIGNE Madame WIOLAND Céline en qualité de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

**22. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023**

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 est adopté à l'unanimité par tous les membres du Conseil Municipal présents.

**23. Déclaration d'Intention d'Aliéner**

La Commune a transmis à la Communauté de Communes la déclaration d'intention d'aliéner, sans intention de préempter, concernant la vente :

- Section n° 12 parcelle n° 453 pour une superficie de 5.67 ares de bâti sur terrain propre, 1 Rue du Maennelstein.

**24. Alignements**

**A. Rue des Bois - acquisition**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, consécutivement aux travaux de voirie réalisés Rue des Bois, la Commune se doit d'acquiescer, pour cause d'alignement, deux parcelles privées appartenant à Madame Clara DORFFER et Monsieur Alexis MEURAT.

Madame Clara DORFFER et Monsieur Alexis MEURAT ont donné leur accord pour vendre les parcelles longeant la Rue des Bois à la Commune.

Le procès-verbal d'arpentage numéro 383C a été établi par le Cabinet Claude ANDRES en date du 09 juin 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'acquérir les parcelles ci-dessous cadastrées :
  - section 6 parcelle 684/315 d'une surface de 19 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Clara DORFFER et Monsieur Alexis MEURAT,
  - section 6 parcelle 685/315 d'une surface de 16 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Clara DORFFER et Monsieur Alexis MEURAT,
- La cession sera gratuite, la surface étant inférieure à 10 % de la surface totale des parcelles initiales
- DIT que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune,
- DIT que l'acte authentique sera reçu en la forme acte administratif devant Madame Suzanne LOTZ, Maire de la Commune de Goxwiller,
- DESIGNNE Monsieur EHRHART Yves, Adjoint au Maire, afin d'intervenir et de signer l'acte au nom de la Commune.

Adopté à l'unanimité.

#### **B. Chemin de la Promenade - Acquisition**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, consécutivement aux travaux de voirie réalisés Chemin de la Promenade, la Commune se doit d'acquérir, pour cause d'alignement, une partie de la parcelle privée appartenant à Monsieur Michel HEINRICH.

Monsieur Michel HEINRICH a donné son accord pour vendre la partie de sa parcelle longeant le Chemin de la Promenade à la Commune.

Un procès-verbal d'arpentage a été établi par le Cabinet Claude ANDRES en date du 13 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'acquérir la parcelle ci-dessous cadastrée :
  - section 1 parcelle B/250 d'une surface de 42 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Michel HEINRICH,
- FIXE le prix d'acquisition de cette parcelle à 18 500.00 € l'are selon l'avis des domaines,
- DIT que le terrain de Monsieur HEINRICH Michel fait 2.69 ares et que la surface cédée à la Commune est de 0.42 are, soit :
  - 10 % de la surface en rétrocession à titre gracieux = 0.269 are,
  - 0.151 are en acquisition directe par la Commune,
- ACCEPTE le paiement des indemnités de rétrocession de 2 793.50 € pour Monsieur HEINRICH Michel par le compte d'investissement 211 voirie opération 185 acquisition terrain, crédit disponible au budget primitif 2023.
- DIT que les frais afférents à cette acquisition ainsi que la remise en état de la voirie seront à la charge de la Commune,
- DIT que l'acte authentique sera reçu en la forme acte administratif devant Madame Suzanne LOTZ, Maire de la Commune de Goxwiller,
- DESIGNNE Monsieur EHRHART Yves, Adjoint au Maire, afin d'intervenir et de signer l'acte au nom de la commune.

Adopté à l'unanimité.

**25. Rue de l'Abreuvoir – Travaux Eau et Assainissement**

Le SDEA prévoit des travaux de conformité du réseau d'alimentation en eau et du réseau d'assainissement pour la fin de l'année. Les riverains en ont été informés.

Par la suite, une étude sera lancée pour l'aménagement en 2024/2025 de la Rue de l'Abreuvoir.

**26. Divers**

**A. Association de Gestion de la Salle Socioculturelle**

VU la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2020 désignant Messieurs EHRHART Yves et BETSCH Pascal comme représentants de la Commune au sein de l'Association de Gestion de la Salle Socioculturelle, Madame le Maire étant membre de droit.

ETANT DONNE que lors de l'Assemblée Générale de l'Association de Gestion de la Salle Socioculturelle de juillet 2022, il a été soulevé que Monsieur BETSCH Pascal Conseiller Municipal et membre de l'Union Sportive de Goxwiller ne pouvait pas intervenir en tant que membre du Conseil Municipal et de l'Union Sportive de Goxwiller. Celui-ci est inscrit comme intervenant pour l'Union Sportive de Goxwiller.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de désigner Messieurs EHRHART Yves, Adjoint au Maire et HERRMANN Luc, Conseiller Municipal délégué, en tant que représentants de la Commune auprès de l'Association de Gestion de la Salle Socioculturelle, Madame le Maire étant membre de droit.

Adopté à l'unanimité.

**B. Eclairage public – Rénovation**

Madame le Maire fait part du devis réactualisé de 32 520.00 € pour la rénovation de l'éclairage public pour la mise en place de LED Rues du Four, du Cimetière Des Champs et Rue Principale.

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE le devis d'Electricité de Strasbourg pour la rénovation en LED de la prochaine tranche de l'éclairage public,
- AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches de demande de subvention dans le cadre des Fonds Verts auprès des services de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

**C. Police municipale – Stationnement**

La police municipale intervient régulièrement lors de stationnement gênant sur les trottoirs et le stationnement illicite sur la voirie communale.

**D. Vandalisme sur des arbres fruitiers**

Il a été signalé du vandalisme sur des arbres fruitiers (écorce arrachée) près de l'ancienne décharge communale, une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie d'Obernai.

**E. Logement 123 Ruelle de l'Eglise**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine intervention de l'entreprise FLUCK de Valff, afin de remettre les tuiles à leurs place sur la charpente du logement 123 Ruelle de l'Eglise.

**F. Lotissement Rue des Champs – Enquête publique**

Une enquête publique pour la création d'un lotissement Rue des champs devait se dérouler courant juin 2023, mais elle est reportée le commissaire enquêteur ayant le COVID.

**G. Plantations communales du 20 mai 2023**

Madame le Maire remercie tous les bénévoles et les Conseillers Municipaux pour leur engagement lors des plantations d'embellissement du village le samedi 20 mai dernier. Le choix des fleurs a été fait dans le but de diminuer la consommation d'eau en cas de canicule.

**H. Fête du Printemps pour nos aînées du 27 mai 2023**

Nos aînées sont invités à une soirée tarte flambée par le C.C.A.S. et la municipalité le samedi 27 mai 2023, suite à un souhait commun émis lors de la fête de Noël de décembre dernier.

Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance



WIOLAND Céline

Le Maire



LOTZ Suzanne